

Charte de partenariat

Réseau des médiathèques / établissements scolaires

Document édité le 18 avril 2024 par le pôle Culture

Charte renouvelable tous les ans par tacite reconduction à compter de la date de signature¹

Entre l'établissement scolaire.....
situé à
représenté par M. / Mme....., Chef d'établissement, d'une part,
et la communauté de communes Vie et Boulogne,
représentée par M. Guy PLISSONNEAU, Président, d'autre part,

Préambule

Dans le cadre de sa compétence de lecture publique, la communauté de communes Vie et Boulogne assume le fonctionnement des médiathèques du réseau des médiathèques.

Celui-ci a pour but de permettre un accès égal de la population aux loisirs, à l'information, à la recherche documentaire, à l'éducation permanente et à l'activité culturelle. Il est constitué des 17 médiathèques des communes du territoire :

Médiathèque d'Aizenay
Médiathèque d'Apremont
Médiathèque de Beaufou
Médiathèque de Bellevigny
Médiathèque de Saligny (Bellevigny)
Médiathèque de Falleron
Médiathèque de Grand'Landes
Médiathèque de La Chapelle-Palluau
Médiathèque de la Genétouze

Médiathèque du Poiré-sur-Vie
Médiathèque annexe du Poiré-sur-Vie
Médiathèque des Lucs-sur-Boulogne
Médiathèque de Maché
Médiathèque de Palluau
Médiathèque de Saint-Denis-la-Chevasse
Médiathèque de Saint-Etienne-du-Bois
Médiathèque de Saint-Paul-Mont-Penit

L'objectif commun des deux parties est de développer un partenariat actif entre l'établissement scolaire et le réseau des médiathèques.

Il a été convenu ce qui suit.

Objectifs des accueils

En sélectionnant des ouvrages de qualité, les équipes professionnelles et/ou bénévoles des médiathèques permettent à l'enfant de découvrir le plaisir de la lecture. Elles accompagnent ou proposent des activités variées qui contribuent à développer la créativité de l'enfant et une ouverture culturelle. De plus, l'enfant apprend à être autonome dans ses recherches de documents. Enfin, ces accueils améliorent la maîtrise de la langue et favorisent l'apprentissage de la lecture.

Les équipes de bibliothécaires sont à l'écoute des enseignants qui souhaitent prolonger un travail effectué en classe.

¹ En cas de changement de composition de l'équipe enseignante et/ou de direction de l'établissement scolaire, les bibliothécaires de la médiathèque concernée exposent la présente charte aux nouveaux venus.

Cadre général

Toutes les écoles maternelles et primaires sont éligibles aux accueils de classes au sein du réseau de lecture publique Vie et Boulogne, dans la médiathèque de la commune où est situé l'établissement scolaire demandeur².

Modalités des accueils

Modalités pratiques

Les médiathèques sont accessibles à l'établissement scolaire sur le temps scolaire et, sauf exception, hors ouverture au public. Le planning annuel des accueils et leur fréquence sont fixés en fonction du nombre de classes et de la disponibilité des équipes des médiathèques. Ces modalités pratiques sont définies entre les bibliothécaires et les enseignants et font l'objet d'une fiche annexe par classe, mise à jour à chaque rentrée scolaire.

Préparation des accueils

Les séances sont préparées par les équipes des médiathèques dans le but de faire connaître la médiathèque et de donner aux enfants l'envie de revenir fréquenter le lieu et d'emprunter des documents. Le thème est librement défini par les bibliothécaires.

Prêt

Les livres sont prêtés à la classe sur une carte collective, gratuite et valable pendant toute l'année scolaire.

Un quota de prêts est fixé par médiathèque, en fonction de son fonds, afin de conserver un équilibre entre les livres empruntés par l'établissement scolaire et les documents destinés à l'ouverture au public. Il ne pourra excéder 30 documents imprimés simultanément par classe, sauf demande particulière liée à un projet exceptionnel (ex : participation à un prix littéraire) ou un prêt thématique occasionnel. Dans ces cas, la demande doit être faite au moins un mois à l'avance aux bibliothécaires.

Les livres empruntés restent dans la classe. L'enseignant en est responsable et s'engage à les rapporter dans les délais fixés en début d'année. Dans tous les cas, l'ensemble des documents imprimés doit être restitué au plus tard trois semaines avant la fin de l'année scolaire. L'établissement scolaire veille au remboursement ou au remplacement des livres perdus, abîmés ou non rendus en fin d'année.

Rôle des intervenants

Rôle du bibliothécaire

Les bibliothécaires orientent les enseignants dans leur choix de textes en sélectionnant des ouvrages de qualité et exercent un rôle de médiateur entre l'enfant et le livre. Ils sont à l'écoute des enseignants.

Rôle de l'enseignant

Les enseignants définissent précisément les objectifs recherchés dans le partenariat avec le réseau des médiathèques. Ils participent aux accueils et sont responsables des enfants qu'ils encadrent sur le trajet entre l'établissement scolaire et la médiathèque, ainsi que dans les locaux de la médiathèque.

² Pour Le Poiré-sur-Vie et Bellevigny, accueil dans la médiathèque la plus proche (bourg du Poiré-sur-Vie ou annexe du Beignon-Basset ; Belleville-sur-Vie ou Saligny).

Différents types d'accueil de classe

Conformément à la Charte de l'action culturelle validée par le conseil communautaire le 25 mars 2024, les accueils de groupes scolaires se déroulent exclusivement dans les médiathèques. Plusieurs types d'accueil peuvent être mis en place :

Régulier

- La visite découverte en début d'année permet à l'enfant de se repérer dans la médiathèque.
- La recherche documentaire : par des exercices simples, l'enfant se familiarise avec les types de classement.
- Les animations : il existe de nombreuses thématiques et divers supports (kamishibaïs, raconte-tapis, expositions, activités numériques, etc.).
- Le travail dans le cadre d'un projet : ce type d'activité peut se dérouler sur plusieurs séances. Il est préférable de laisser l'enfant rechercher les documents à utiliser.
- Séances de lecture...

Exceptionnel

- La venue d'auteurs et d'intervenants extérieurs : très soignée, elle doit être l'occasion de faire vivre les œuvres présentées, interprétées ou commentées et d'échanger avec les enfants.
- Événement particulier : les Nuits de la lecture (janvier), le Printemps des poètes (mars), un prix littéraire, une thématique d'animation, un salon du livre...

Fait en deux exemplaires à

Le

Le Président

M. Guy PLISSONNEAU

Le Chef d'établissement scolaire